

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERT-LE-GRAND		
DÉPARTEMENT : ESSONNE					
NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération			
19	19	19			
DATE DE LA CONVOCATION					
22 septembre 2026					
DATE D’AFFICHAGE					
24 septembre 2026					
N°	2026/40	OBJET :	Modification de la délibération n° 2025/14 relative à l’Indemnité Spéciale de Fonction et d’Engagement des agents de police municipale.		

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le décret n° 2024-614 du 26 juin 2024 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale et des fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des gardes champêtres,

VU la délibération n°2025/14 en date du 3 avril 2025 instaurant l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement,

CONSIDERANT la volonté de la collectivité de revaloriser la part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement des agents de police municipale,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDE de modifier la part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement :

À compter du 1^{er} octobre 2026, le tableau relatif à la part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement, tel que défini dans la délibération n° 2025/14, est modifié comme suit :

CADRES D'EMPLOIS	Taux individuel voté par l'assemblée délibérante
Agents de police municipale	30 % du traitement mensuel brut soumis à retenue pour pension

DECIDE de maintenir les autres dispositions

Toutes les autres dispositions de la délibération n° 2025/14 (modalités de versement, part variable, cas de suspension, non-cumul...) demeurent inchangées et restent en vigueur.

Délibération adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture d'EVRY
Le
Publiée ou notifiée le
.....

Fait et délibéré les jours, mois an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME
Vert-le-Grand, le 30 septembre 2026

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME PAR
Le Maire

Le Secrétaire de séance,

Emmanuel HUET

Thierry MARAIS

REÇU EN PREFECTURE

le 06/10/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219106481-20260930-2026_40-DE